

**Déclarations mensuelles du mois de janvier
 2026 relatives au programme de rachat par les
 sociétés cotées de leurs propres actions.
 DO/EM/02/2026**

Conformément aux dispositions du Décret n° 2-02-556 du 24 février 2003, tel que modifié et complété, l'AMMC informe le public des transactions effectuées, au cours du mois de janvier 2026, par les sociétés ayant mis en place un programme de rachat de leurs propres actions.

Sociétés	BCP	MAROC TELECOM	
		Casablanca	Paris
Caractéristiques du programme de rachat/Contrat de liquidité			
Date de démarrage du programme	15/07/2025	11/04/2025	
Date d'échéance du programme	15/01/2027	09/10/2026	
Nombre maximum d'actions autorisé à l'achat (Part du capital)	10 165 623 (5%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	1 500 000 (0,17%) (Dont max 20% contrat de liquidité)	
Cours maximum d'achat	374 MAD	145 MAD	
Cours minimum de vente	201 MAD	61 MAD	
Réalisations du programme de rachat / Contrat de liquidité			
Nombre d'actions détenues au début du mois (Part du capital)	431.854	83.500	68.043
	0,212%	151.543 0,017%	
Nombre total d'actions achetées dans le cadre du PR' et du CL"	1.007.884 (1 004 084 dans le cadre du CL)	117.288 (53 329 dans le cadre du CL)	2.602
Cours moyen pondéré à l'achat	285,15 MAD	109,93 MAD	10,51 €
Nombre total d'actions cédées dans le cadre du PR' et du CL"	33.405 (33 405 dans le cadre du CL)	109.365 (58 406 dans le cadre du CL)	2.273
Cours moyen pondéré à la vente	285,47 MAD	112,42 MAD	10,18 €
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (Part du capital)	1.406.333	91.423	68.372
	0,692%	159.795 0,018%	

PR' : Programme de rachat

CL" : Contrat de liquidité